

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2014

Date de convocation : 1^{er} mars 2014

Affichage : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Présents : Mmes et MM. Martine HOUSSAYE, Maire, Claude CHERET, 1^{er} Adjoint ; Lydie HAMON, 2^{ème} Adjoint ; Aymeric de CHASTEIGNER, Anne FOUCART, Françoise HAMON, Odile HENRY, Julien HOUSSAYE, Karine LE BIHAN, Richard GUIA, Jean-Claude HAMON, Eric ROMY, Philippe VERSAVEL.

Absents : MM. Anthony FROUDIÈRE, François LUTZ

M. Julien HOUSSAYE a été élu secrétaire.

Le quatre avril deux mil quatorze, vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Martine HOUSSAYE, Maire.

CUISINIÈRE : la cuisinière de la cantine ayant besoin d'être changé un devis a été demandé à EUR'DISTRIB, celui-ci est présenté aux conseillers par Madame le Maire

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise EUR'DISTRIB d'un montant de 2 947,50 €HT (3 537,00 € TTC).

DIT que cette somme sera prévue au budget primitif.

CHAUFFAGE : Madame le Maire annonce au Conseil Municipal qu'un courrier recommandé a été transmis à l'entreprise qui était chargée d'entretenir les radiateurs des bâtiments communaux, les informant de la volonté de la commune, compte tenu de l'absence d'entretien depuis deux ans, de cesser de leur confier cette tâche.

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise COTTEREAU,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise COTTEREAU d'un montant de 1 300,00 € HT (1 560,00 € TTC) pour le remplacement d'un radiateur.

DIT que cette somme sera prévue au budget primitif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise COTTEREAU d'un montant de 550,00 € HT pour l'entretien des installations à gaz de la mairie et du groupe scolaire.

CONCESSIONS CIMETIÈRE : des devis ont été demandés par Madame le Maire afin de dégager deux emplacements.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accepter le devis de la Marbrerie PROCHET d'un montant de 833,33 € HT (1 000,00 € TTC).

PRIX DES CONCESSIONS : Madame le Maire explique qu'il convient d'augmenter le prix des concessions, à compter de ce jour les tarifs appliqués seront les suivants :

- 150,00 € pour une concession de 15 ans
- 300,00 € pour une concession de 30 ans
- 500,00 € pour une concession de 50 ans
- 200,00 € pour une concession de 30 ans dans une cave urne

QUESTIONS DIVERSES : Madame le Maire présente différents modèles pour un abri bus qui pourrait être installé à la mairie afin d'abriter les enfants qui attendent le bus scolaire et demande aux conseillers de choisir celui qui leur semble mieux s'intégrer dans l'environnement, la solution d'un ajout au toit en bout de mairie est retenue.